

**Code de vie
École St-Paul
2019-2020**

Règles	Indicateurs
V=non-violence	
Je pratique la « non-violence » dans mes gestes et paroles.	<ul style="list-style-type: none">• V1 : frappe un élève ou un membre du personnel• V2 : intimide un élève ou un membre du personnel (voir note 1 à la fin du présent code)• V3 : saute sur le dos des autres, bouscule, pousse, tiraille, fait trébucher un élève, etc. (en période de jeu ou non)• V4 : utilise un langage grossier ou des attitudes vulgaires et impolies envers un élève ou un membre du personnel• V5 : lance un objet (roche, balle de neige, etc.)• V6 : apporte des objets dangereux, à caractères violent ou indécent
R=respect	
Je respecte les personnes et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">• R1 : refuse d'écouter la consigne• R2 : réplique négativement ou démontre une attitude arrogante (regard, gestes, mimiques, etc.)• R3 : encourage les comportements inacceptables• R4 : ne respecte pas l'environnement ou le matériel à sa disposition (graffitis, déchets, bris de volumes, meubles, etc.)• R5 : n'apporte pas le matériel demandé aux cours des spécialistes (éduc. physique, anglais, musique)• R6 : ne respecte pas les règles établies par la commission scolaire dans l'utilisation du matériel informatique mis à sa portée.

D=déplacements	
<p>Je marche et garde le silence lors de mes déplacements dans les escaliers et les corridors.</p> <p>Je demeure aux endroits permis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D1 : court dans le vestiaire, les corridors ou les escaliers • D2 : crie dans le vestiaire, les corridors ou les escaliers • D3 : parle dans les corridors ou les escaliers • D4 : flâne aux entrées et sorties • D5 : dérange dans les rangs • D6 : ne respecte pas les limites de la cour de l'école
H=habitudes	
<p>J'apporte à l'école des aliments sains et permis.</p> <p>Je porte des vêtements et accessoires convenables et permis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • H1 : <u>aliments interdits</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1. friandises et sucreries de -toutes sortes 2. gomme à mâcher 3. croustilles 4. boissons gazeuses 5. aliments contenant du chocolat, des noix ou des arachides • H2 : <u>vêtements convenables</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1. le dessus de l'épaule et le buste sont recouverts 2. le tronc est recouvert jusqu'au pantalon 3. le pantalon est porté à la taille 4. le bermuda est autorisé 5. la robe ou la jupe peut se porter légèrement au-dessus du genou 6. la casquette est autorisée à l'extérieur seulement <p style="text-align: center;"><u>INTERDIT</u></p> <p>Les vêtements, bijoux et accessoires à caractère violent (bracelets punk, etc.), échanges de jeux, jeux électroniques, MP3, iPod, cartes de collection, pointeur laser, téléphone cellulaire, téléavertisseur, etc. *1-2</p>

1- L'adulte témoin rappelle la règle à suivre et confisque l'objet non permis pour 3 jours. Si l'élève récidive, l'objet lui est enlevé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

2- Il est possible que pour des sorties spécifiques l'équipe-école permette aux élèves d'apporter un ou des objets interdits régulièrement. Dans ce cas, vous serez informés par écrit.

Note 1 : L'intimidation existe quand, volontairement, un ou plusieurs jeunes harcèlent psychologiquement, émotivement ou physiquement un autre jeune. Un élève est intimidé quand un élève ou un groupe d'élèves lui disent des choses méchantes et déplaisantes. C'est aussi de l'intimidation quand un élève est poussé, frappé, menacé, <niaisé> ou rejeté par les autres. La nature et l'étendue de l'intimidation peut aller du harcèlement direct ou indirect, de la simple taquinerie jusqu'à l'agression physique et/ou au geste criminel.

Note 2 : Il est défendu d'ajouter des logiciels au matériel informatique de l'école, de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire. Il est aussi défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tels que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé de la Commission scolaire.

Il est à noter que ce sont les personnes concernées ou leurs représentants qui doivent prendre, s'il y a lieu, les procédures au civil telles qu'injonction et poursuites en dommages-intérêts.

Une ou des conséquences seront attribuées aux enfants qui ne respecteront pas les règles du code de vie de l'école.

Pour chacun des manquements le nécessitant, les conséquences

A - B - C – D – E - F- G seront appliquées selon la gravité et la répétition du manquement.

Tout ceci, afin que les enfants respectent toutes les règles du code de vie de l'école, dans le but de maintenir un climat sain, qui permet une qualité de vie favorisant le bien-être et la réussite de tous.

Banque de conséquences
A : Avertissement
B : L'enfant est retiré immédiatement de l'activité
C : L'enfant doit présenter des excuses valables aux personnes concernées
D : Récréation velcro (l'enfant sort à l'extérieur pour les récréations mais doit demeurer avec un(e) surveillant(e))
E : Feuille de réflexion à compléter par l'élève durant la récréation, à signer par les parents et/ou geste de réparation
F : Rencontre avec la direction
G : Suspension à l'interne

CODE DE VIE 2019-2020

À tous les parents des élèves qui fréquentent l'école St-Paul pour l'année scolaire 2019-2020.

Nous vous demandons de prendre le temps de bien lire le code de vie de l'école avec votre enfant afin de vous assurer qu'il en comprend l'importance.

Veillez noter que le code de vie de l'école s'applique en tout lieu et tout temps en ce qui concerne le comportement d'un de ses élèves à l'égard d'un autre élève ou d'un membre de son personnel.

Suite à cette lecture, vous devez signer la présente et la retourner à l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

Merci de votre compréhension et collaboration.

Sylvie Denis, directrice



Par la présente, j'atteste que j'ai pris connaissance du code de vie de l'école que fréquente mon enfant.

Nous travaillerons en collaboration pour qu'il respecte les exigences de ce code afin d'assurer un climat sain et propice aux apprentissages pour tous les élèves et le personnel de l'établissement.

Signature de l'enfant : _____

Signature des parents : _____

Date : _____